

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU JURY D'ADMISSION DU CONCOURS INTERNE SUR TITRES DE CADRE DE SANTÉ, FILÈRES INFIRMIÈRE ET MEDICO-TECHNIQUE

Un concours interne sur titres, en vue de pourvoir 5 postes de cadre de santé, 4 postes dans la filière infirmière et 1 poste dans la filière médico-technique, a été ouvert aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.

Le Jury appelé à examiner les candidatures s'est réuni le Mercredi 30 Juin 2021 à compter de 13h00 en visioconférence.

Étaient présentes :

- **Madame Céline DUGAST**, Directrice du Pôle Ressources Humaines aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, Présidente du Jury,
- **Madame Esther WILTZ**, Directrice des soins aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg,
- **Monsieur Claude STENGEL**, Directeur adjoint au Centre Hospitalier de Saverne,
- **Monsieur le Professeur Paul-Michel MERTES**, Chef de service, représentant le Président de la Commission Médicale d'Etablissement aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg,
- **Madame Rachel MARTINHO**, Cadre de santé infirmière au Centre Hospitalier de Saverne,
- **Monsieur Thomas BECK**, Cadre de santé médico-technique au Centre Hospitalier de Saverne.

Après avoir délibéré, le jury décide de retenir les candidats :
(ordre de mérite)

FILÈRE INFIRMIÈRE

Liste principale :

CHAMPAGNE François
PEREIRA Fernando
CIONNEAU Florence
BUCKEL Myriam

Liste complémentaire :

RENARD Mathilde
BEROUR Samira
MEPPIEL Jérôme

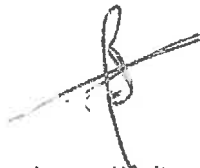
FILÈRE MEDICO-TECHNIQUE

Liste principale :

KENNEL Anne

LES MEMBRES DU JURY

Madame Céline DUGAST, Directrice du Pôle Ressources Humaines aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg,
Présidente du Jury,



Madame Esther WILTZ, Directrice des soins aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg,



Monsieur Claude STENGEL, Directeur adjoint au Centre Hospitalier de Saverne,



Monsieur le Professeur Paul-Michel MERTES, Chef de service, représentant le Président de la Commission Médicale d'Établissement aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg,



Madame Rachel MARTINHO, Cadre de santé infirmière au Centre Hospitalier de Saverne,



Monsieur Thomas BECK, Cadre de santé médico-technique au Centre Hospitalier de Saverne.



La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification

Strasbourg, le 30 Juin 2021